



En effet, en cette période trouble marquée par l'apparition du covid-19, le gouvernement a prescrit plusieurs mesures restrictives, dont la fermeture des débits de boissons dès 18 h. A travers cette mesure, y'a-t-il lieu de craindre une fermeture pure et simple des débits de boissons ?

À la suite cette décision gouvernementale, certaines autorités administratives ont pris des mesures plus dures. Elles exigent désormais que la consommation soit interdite sur site. C'est le cas dans les régions du Littoral, à l'Est et, depuis le 6 avril, dans le Nord-Ouest. « La consommation des boissons à l'intérieur et aux alentours des débits de boissons est interdite jusqu'à nouvel avis », a prescrit le gouverneur de cette région par ailleurs en proie à une crise sécuritaire.

Chez les tenanciers de débits de boissons, les plaintes se font entendre de façon isolée. « Quand on interdit aux gens de consommer sur place, et qu'en plus on doit fermer à 18 h, c'est terrible pour les affaires. Les Camerounais n'ont pas la culture d'acheter et d'aller consommer à la maison. D'ici peu, on va fermer », se plaint un propriétaire de bar à Douala. Le syndicat du secteur ne s'est pas encore prononcé officiellement. Mais de sources internes à cette corporation, un plaidoyer est actuellement mené auprès des autorités administratives.

« Le Premier ministre a demandé de fermer les bars à 18 h, mais les gouverneurs et les préfets

outrepassent les mesures gouvernementales », souligne un responsable syndical. Dans le Littoral, précisément dans le département du Wouri, le lobbying des propriétaires des débits de boisson porte déjà des fruits. En effet, Benjamin Mboutou, le préfet du Wouri, a signé, le 6 avril, une note rapportant son arrêté du 2 avril portant interdiction de la consommation des boissons sur place. Mais, il a ordonné de continuer à appliquer les mesures prescrites par le Premier ministre. À savoir : la fermeture à 18 h des débits de boissons, des restaurants et des lieux de loisirs.

Au Cameroun, l'industrie brassicole repose sur trois entreprises : Société des brasseries du Cameroun (SABC – groupe Castel), de Guinness Cameroon (groupe Diageo) et de l'Union camerounaise des brasseries (UCB – groupe Kadji). Elles ont réalisé un chiffre d'affaires net cumulé de 457,2 milliards de F CFA en 2018. La seule SABC a versé la même année au Trésor public en termes d'impôts et taxes 217,3 milliards de F CFA. On ignore pour l'instant l'impact de ces mesures sur leurs ventes déjà impactées par les crises sécuritaires dans le pays.